

**COMITE SYNDICAL
DU MARDI 7 DECEMBRE 2021
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt et un, le 7 décembre à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat mixte du Gier Rhodanien s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de la Ville de Givors, siège social du Syndicat, sous la Présidence de Madame Virginie OSTOJIC.
Convocation en date du 1^{er} décembre 2021.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : 3

Membres présents : Vienne Condrieu Agglomération, Communauté de communes du Pays Mornantais, Chabanière.

Délégués présents :

Titulaires : Mme Virginie OSTOJIC, M. Jean-Pierre CID, M. François PINGON, M. Hervé PRIVAS, M. Didier TESTE, M. Tony TORNAMBE, M. Yoann VINDRY.

Suppléants : M. Sylvain RIVORY, M. Christophe MARREL.

Délégués absents ou excusés :

Titulaires : Mme Laurence FRETY, M. Jérôme BUB, Mme Christiane CHARNAY, M. Martin DAUBREE, M. Pierre DUSSURGEY, M. Thierry SALLANDRE, M. Christian BRUNON, M. Éric MAISONNEUVE, M. Jean-Louis ROUSSIER (pouvoir donné à M. François PINGON), Mme Michèle BROTTET.

Suppléants : M. Moussa DIOP, Mme Anne GROSPERRIN, M. Éric PEREZ, Mme Isabelle BROUILLET, Mme Stéphanie NICOLAY, M. Lucien DERFEUILLE, M. Gabin GIL, M. Francis DI ROLLO, Mme Annick GUICHARD, M. Jean-Paul CARTON, Mme Evelyne BESSON, M. Olivier LANORE, M. Gérard FAURAT, M. Didier DAVAL.

Présidente : Mme Virginie OSTOJIC.

Secrétaire de séance : M. François PINGON.

Agents présents : Mme Murielle PAPIRNYK, Mme Claudie MURIGNEUX.

Mme la Présidente Virginie OSTOJIC ouvre la séance à 17h30, elle rappelle que suite à l'absence de quorum lors du comité syndical du 30 novembre 2021, les délégués ont été à nouveau convoqués le 1^{er} décembre avec un ordre du jour identique. Pour ce nouveau comité syndical, aucune condition de quorum n'est nécessaire.

Mme la Présidente rappelle l'ordre du jour :

- Présentation d'une vidéo sur la Formation Conduite à tenir en milieu inondé ;
- Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 22 septembre 2021 ;
- Compte épargne temps (CET) ;
- Création d'un emploi permanent sur le cadre d'emplois de technicien territorial ;
- Marchés publics de prestations de services d'assurances ;
- Convention annuelle 2022 avec Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'entente du bassin versant du Gier ;
- Restauration et entretien de végétation 2022 ;

- Missions d'animation, pilotage, communication/sensibilisations des postes (demandes de subventions) ;
- Prestations topographiques et bathymétriques ;
- Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir ;
- Points divers et questions.

M. François PINGON est désigné secrétaire de séance.

1. Présentation d'une vidéo sur la Formation Conduite à tenir en milieu inondé

Mme la Présidente indique que pour ce comité syndical une vidéo sur la formation « Sensibilisation aux crues du territoires et conduite à tenir en milieu inondé » est présentée.

Cette formation est organisée par le SyGR dans le cadre du PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) Gier. Des sessions ont eu lieu en 2021 et d'autres seront proposées en 2022. Cette formation est ouverte aux élus et aux techniciens. Cette formation est organisée avec l'appui d'un prestataire extérieur EDUCA'RISK. La formation a lieu en salle pour la première partie, avec une sensibilisation aux crues sur le territoire présenté par le SyGR et une présentation des dangers présents en zone inondée expliquées par le prestataire. Puis la deuxième partie avec une mise en situation a lieu à Saint-Pierre-de-Bœuf. Pour les sessions sur Givors, le SMAGGA a été présent aux côtés du SyGR de façon à ce que le Gier et le Garon soient présentés.

Les informations essentielles données lors de ces sessions sont :

- Savoir ne pas se mettre en danger, être conscient du danger, de nombreux pièges sont présents sous l'eau,
- On sauve une vie depuis la berge (avec des équipements spécifiques),
- Si on se retrouve dans un courant, adopter la position de sécurité.

2. Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 22 septembre 2021

Mme la Présidente demande aux délégués s'ils ont des remarques par rapport au compte rendu du Comité Syndical du 22 septembre 2021 ; il n'y a pas de remarque ; puis elle demande de l'approuver.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

3. Compte épargne temps (CET) (délibération n°2021_11D)

Mme Claudie MURIGNEUX présente le compte épargne temps (CET). Celui-ci est ouvert aux fonctionnaires titulaires et agents contractuels, qu'ils occupent un emploi à temps complet ou un ou plusieurs emplois à temps non complet employés de manière continue et

aient accompli au moins une année de service. Les stagiaires et les contractuels de droit privé ne peuvent bénéficier du CET. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale. La réglementation fixe un cadre général mais il appartient au comité syndical de fixer les modalités d'applications.

La réglementation ouvre notamment la possibilité aux agents de prendre leurs congés acquis au titre du CET, de demander une indemnisation de ceux-ci, ou une prise en compte au titre du R.A.F.P.

Les modalités sont fixées dans une délibération qui est passée en comité technique du CDG69 le 08/11/2021 et qui a rendu un avis favorable.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **DECIDE** d'instituer le compte épargne temps selon les modalités inscrites si dessus ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents s'y rapportant.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

4. Création d'un emploi permanent ouvert sur le cadre d'emplois de technicien territorial (délibération n°2021_12D)

Mme Claudie MURIGNEUX indique qu'il est nécessaire de régulariser l'ancienne délibération qui a créé l'emploi de technicien rivière. Il convient de créer un emploi permanent ouvert à tous les grades du cadre d'emplois de technicien territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures pour exercer les missions suivantes :

- Elaboration, planification et conduite de projets en gestion et restauration de cours d'eau, zones humides et milieux aquatiques, y compris missions administratives,
- Surveillance et suivi régulier de l'état des cours d'eau,
- Actions de communication et de sensibilisation

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire titulaire de la fonction publique territoriale relevant de ce cadre d'emploi de technicien territorial (technicien, technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe) ou par un agent contractuel si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions susvisées. La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois de technicien territorial (technicien, technicien principal de 2^{ème} classe ou technicien principal de 1^{ère} classe) assortie du régime indemnitaire se rapportant à ce grade.

Il convient donc d'abroger la délibération du comité syndical du SyGR n°2019-03 en date du 7 mars 2019 concernant le recrutement d'un agent contractuel pour le poste de technicien rivière, études et projets contractuel.

Ce poste est créé à compter du 15 décembre 2021.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la création d'un emploi sur la cadre d'emplois de technicien territorial dans les conditions exposées ci-dessus.
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions correspondantes auprès des partenaires du Contrat de Rivière et du PAPI, auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, de l'Etat, du Conseil départemental du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants au chapitre 012 « charges de personnel ».

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

5. Marchés publics de prestations de services d'assurances (délibération n°2021_13D)

Mme Claudie MURIGNEUX explique que les marchés publics de prestations de services d'assurances du SyGR arrivent à échéance le 31 décembre 2021. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à l'entreprise SIGMARISK pour l'analyse des besoins, la rédaction des documents de consultation des entreprises et l'analyse des offres. Le SyGR a donc lancé un marché public à procédure adaptée le 10 octobre 2021. L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme de dématérialisation : <http://sm-gier-rhodanien.e-marchespublics.com/> La date limite de remise des offres était fixée au mardi 16 novembre 2021. Les marchés seront conclus pour une durée de quatre ans, à compter du 1er janvier 2022 et jusqu'au 31 décembre 2025.

Les prestations sont réparties en quatre lots.

Lot	Désignation	Montants estimatifs
1	Domages aux Biens	150 € TTC
2	Responsabilité civile générale	6 000 € TTC
3	Protection juridique de la Collectivité Défense Pénale Agents et Elus	500 € TTC
4	Flotte-automobiles et auto-missions	900 € TTC

Madame la Présidente demande au comité syndical d'autoriser sa signature pour ces présents marchés publics et propose de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et à signer tous les documents relatifs à ces opérations, dont les marchés publics de prestations de services d'assurances,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

6. Convention annuelle 2022 avec Saint Etienne Métropole dans le cadre de l'entente du bassin versant du Gier (délibération n°2021_14D)

Mme Murielle PAPIRNYK indique que dans le cadre de l'Entente de bassin versant du Gier entre Saint Etienne Métropole et le Syndicat mixte du Gier Rhodanien signée le 27 juin 2013, il est prévu la possibilité de réaliser des opérations communes à l'échelle du bassin versant. Toujours dans ce document, un groupement de commande permanent est constitué pour la durée du contrat de rivière dont Saint Etienne Métropole est désigné « collectivité coordinatrice ». Ce mode de mutualisation est décrit dans le CGCT.

Une conférence est prévue pour cette entente, composée de 3 élus représentants chaque structure, soit pour SEM : Luc FRANCOIS, Marc JANDOT, Julien LUYA ; et pour SyGR : Virginie OSTOJIC, Jean Pierre CID, et anciennement Chrystelle CATON. Ce poste pour le SyGR est actuellement non pourvu exceptionnellement du fait de l'annulation des élections du Givors. Les élections concernant la ville de Givors qui ont lieu les 5 et 12 décembre 2021, la désignation des délégués au SyGR pourrait intervenir courant janvier 2022.

Mme Murielle PAPIRNYK indique qu'il existe un principe d'engagement d'opérations communes, avec Saint Etienne Métropole comme coordinateur.

Une « Convention cadre » entre SEM et SyGR décrit la liste des opérations types concernées. Puis les opérations à engager chaque année sont discutées lors de la réunion d'entente, et les décisions sont appliquées uniquement après délibération du comité syndical et du conseil communautaire.

La réunion d'entente a eu lieu le lundi 22 novembre 2020 à la Grand Croix (42) et a approuvé la liste des opérations à engager pour l'année 2022, ainsi que les clés de répartitions.

Les opérations prévues sont les suivantes :

- Animation et pilotage : Contrat Rivière et PAPI, PGRE, réfèrent Eau et industrie,
- Sensibilisation et communication : Journal de la rivière, animations scolaires, vidéos sensibilisation aux enjeux (MA, PI, ...), repères de crues historiques, sensibilisation information auprès de la population, formation des élus et techniciens,
- Plan de gestion stratégique des zones humides,
- Etude transport solide,
- Gestion de crise : convention avec IRMA : groupe de travail PCS et DICRIM, réalisation d'exercices de crise,
- Système d'alerte aux crues SAPHYRAS,
- Diagnostics de la vulnérabilité du bâti.

Concernant l'étude transport solide le SyGR a indiqué en réunion d'entente son souhait de porter cette étude. En effet, le Gier présente une dynamique sédimentaire importante, et une capacité de s'ajuster suite à ces travaux. Un enjeu fort est associé à cette thématique, car elle est liée avec l'érosion, l'incision, les dépôts de matériaux sableux, graviers ou galets (atterrissements), ...

Le tableau suivant récapitule les éléments :

Intitulé de l'opération	N° opération CR / PAPI	Montant prévisionnel (€ HT)	subvention attendue	clé de répartition	Montant prévisionnel SEM (€ HT)	Montant prévisionnel SyGR (€ HT)
Poste de chargé de mission Animation du contrat de rivière et du PAPI	CR / PAPI	50 000 €	75%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	43 000 €	7 000 €
Poste de technicien Réfèrent eau et industrie	CR	40 000 €	0%	Temps effectif sur chaque territoire	34 400 €	5 600 €
Poste de chargé de mission Plan de gestion de la ressource en eau	PGRE	40 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	34 400 €	5 600 €
Journal de la rivière	CR	10 000 €	80%	Population	8 600 €	1 400 €
Animations scolaires	CR	9 200 €	80%	Nombre de classes réellement concerné	6 400 €	2 800 €
Montage films sensibilisation aux enjeux	CR	20 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	17 200 €	2 800 €
Mise en place du plan de gestion stratégique des zones humides	CR	30 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	25 800 €	4 200 €
Etude transport solide	CR	50 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	43 000 €	7 000 €
Recherche de site, pose et entretien de repères de crues historiques	PAPI : 1.4	4 000 €	80%	Nombre de repère	3 440 €	560 €
Elaboration d'outils d'information de la population sur les risques et les comportements à adopter avant pendant et après la crue	PAPI : 1.6	36 000 €	80%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	30 960 €	5 040 €
Formation des élus et techniciens	PAPI : 1.8	5 000 €	50%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Mise en œuvre et animation d'un groupe de travail sur les PCS et DICRIM	PAPI : 3.1	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Réalisation d'exercice de crise	PAPI : 3.3	5 000 €	0%	Population (86% SEM - 14% SyGR)	4 300 €	700 €
Poursuite de la mise en œuvre du système d'alerte aux crues	PAPI 2.1	55 000 €	25%	Surface de zones inondables (87% SEM - 13% SyGR)	47 850 €	7 150 €
Diagnostic de vulnérabilité	PAPI : 5.2 à 5.4	25 000 €	80%	Nombre de diagnostic	21 500 €	3 500 €
	TOTAL	384 200 €			329 450 €	54 750 €

Certaines de ces opérations pourront être financées l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le programme des opérations,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à piloter dans le cadre de l'entente les opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Saint Etienne Métropole à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe à SEM.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager et signer tous les documents relatifs aux opérations citées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de la Loire, le Département du Rhône et l'Etat, pour les opérations citées ci-dessus, dont la démarche incombe au SyGR

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :
Pour : 23 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

7. Restauration et entretien de végétation 2022 (délibération n°2021_15D)

Mme Murielle PAPIRNYK indique que le SyGR réalise des travaux de restauration et d'entretien de la végétation et de lutte contre les espèces végétales dites invasives, et notamment la renouée du Japon, selon une programmation annuelle. Ces travaux s'effectuent dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) dans la mesure où la plupart des interventions doivent s'effectuer en domaine privé. Il existe la gestion sécuritaire, courante intermédiaire et une gestion patrimonial. Cela représente 10km d'entretien de la végétation et 1,8km de lutte contre la renouée du Japon.

Au regard du programme prévisionnel d'intervention pour 2022, L'estimation globale se porte à 73 880 € TTC sur les prestataires extérieurs :

	Total HT	TVA	Total TTC
Interventions d'entretien de ripisylve, débroussaillage, d'abattage simple, traitement des bois morts, de lutte contre les essences dites invasives	49 880 €	0%	49 880 €
Interventions d'entreprises spécialisées (abattage, débardage, bûches, abreuvoirs...)	14 167 €	20%	17 000 €
Fournitures et plantations	833 €	20%	1 000 €
Traitement végétaux ou gestion des déchets	5 000 €	20%	6 000 €
TOTAL	69 880 €		73 880 €

D'autre part, la mise en œuvre de ce programme nécessite l'intervention du technicien de rivière sur les missions suivantes :

- prospection des cours d'eau,
- élaboration et suivi des conventions avec les propriétaires,
- préparation des chantiers et logistique,
- suivi des chantiers.

Le technicien rivière intervient également sur des missions d'animation, de communication et de sensibilisation, sur la gestion des milieux aquatiques, restauration de cours d'eau et continuité écologique. Les interventions des prestataires extérieurs et le poste de technicien de rivière sont susceptibles d'être financés par les partenaires financiers.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le programme de restauration et entretien de la végétation et lutte contre les plantes dites invasives pour l'année 2022.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à ces opérations.

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides pour ces opérations et pour le poste de technicien de rivière auprès des partenaires financiers, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes, auprès du Département du Rhône.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

8. Missions d'animation, pilotage, communication, postes de chargé de mission et technicien (délibération n°2021_16D)

Mme Murielle PAPIRNYK indique que les postes de chargé de mission du SyGR et de technicien rivière sont en charge du pilotage d'actions en lien avec :

- l'aménagement des cours d'eau pour restaurer leurs fonctions écologique, hydrauliques, prévention des inondation et paysagère,
- la continuité écologique,
- la restauration et l'entretien de la végétation.

Par ailleurs, ils mènent les missions suivantes :

- pilotage et suivi de la démarche GEMAPI,
- information et sensibilisation auprès des communes sur les démarches portées dans le cadre du Contrat de Rivière et du PGRE en cours d'élaboration : entretien des berges, lutte contre les plantes dites invasives, ressource en eau, charte zéro phyto, Plan de désherbage communal, accompagnement dans le cadre du PLU ...
- appui technique aux collectivités, élus, particuliers,
- suivi des démarches et échanges avec les structures porteuses des contrats Corridors, TVB, ENS,...
- administratif et finances : préparation des comités syndicaux et suivi, montage des dossiers de subvention, gestion administrative des marchés publics.

Il est proposé au Comité Syndical, d'autoriser la Présidente à solliciter les différents partenaires financiers pour l'année 2022.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du contrat de rivière, auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et auprès du Département du Rhône.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

9. Postes PAPI (délibération n°2021_17D)

Mme Murielle PAPIRNYK explique que Saint Etienne Métropole et le SyGR sont co-porteurs de la démarche de PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) du Gier.

Le PAPI Gier est composé de 7 axes :

- AXE 1 : Connaissance et conscience du risque
- AXE 2 : Surveillance et prévision des crues
- AXE 3 : Alerte et gestion de crise en cas de crues
- AXE 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- AXE 5 : Réduction de la vulnérabilité
- AXE 6 : Ralentissement des écoulements
- AXE 7 : Ouvrages de protection

Certaines missions portées par le SyGR sont inscrites au PAPI du Gier. Mme Murielle PAPIRNYK indique qu'il y a un changement cette année dans le cadre du financement des PAPI qui permet de demander plus d'un ETP. Il sera demandé une aide financière sur le poste de chargé de mission prévention des inondations (Jérémy Leplus) et une partie du poste de chargé de mission pilotage (Murielle Papirnyk) et une autre sur celui de Jérémy LEPLUS. Il est cependant demandé en contre partie par l'Etat de détailler les actions réalisées, et de s'inscrire dans un maximum de 7 ans par PAPI.

Les postes de chargé de mission du SyGR sont en charge d'actions en lien avec la thématique inondation et d'actions inscrites au PAPI, notamment :

- Animation et suivi de la démarche
- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque : Etude locale à la Combe de l'Enfer à Chamouy (St Romain en Gier), démarche repères de crues, sensibilisation et formation, ...
- Actions pour sensibiliser et préparer la gestion de crise,
- Organisation de la démarche de réduction de la vulnérabilité du bâti et suivi,
- Pilotage des opérations d'aménagement du Gier à des fins hydraulique, prévention des inondations, écologique et paysagère, à Givors, à Saint Romain en Gier,
- Pilotage de l'étude du rôle de protection joué par les ouvrages du territoire.

Il est envisagé de solliciter une demande de subvention, dans le cadre du PAPI Gier, auprès de l'Etat.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les demandes d'aides auprès des partenaires financiers du PAPI, auprès de l'Etat, vue de l'attribution de subventions pour l'année 2022.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

10. Prestations topographiques et bathymétriques (délibération n°2021_18D)

Mme Murielle PAPIRNYK explique que dans le cadre de ses missions, liées aux actions de prévention des inondations ou de restauration des cours d'eau, le SyGR a besoin de faire réaliser des prestations topographiques et bathymétriques. Le SyGR prévoit de regrouper

dans un accord cadre à bons de commande l'ensemble des besoins : profils en long, profils en travers, levers d'ouvrages, semis de points, repère ou laisse de crues, ...

L'objectif est d'obtenir des plans et relevés permettant, entre autres :

- La réalisation de modèles hydrauliques,
- Le suivi de l'évolution hydro-morphologique des cours d'eau,
- Les levers de lasses de crues suite à des inondations,
- Les levers de terrain nécessaires pour dimensionner des aménagements.

Le SyGR envisage un marché public, de type accord-cadre, à bons de commande, mono-attributaire. L'accord-cadre sera exécuté à prix unitaires au fur et à mesure des besoins, sur la base des prix figurant au bordereau de prix unitaires (BPU).

Les montants de l'accord-cadre sont les suivants :

- montant minimum sur la durée totale du marché (4 ans maximum) : 24 000 euros HT ;
- montant maximum sur la durée totale du marché (4 ans maximum) : 210 000 euros HT.

Il sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois, par reconduction tacite, pour une période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans.

Ces prestations sont susceptibles d'être financés par les partenaires financiers. Les demandes de subventions seront sollicitées auprès partenaires financiers en regard des bons de commande envisagés.

Mme la Présidente propose à l'assemblée de délibérer.

LE COMITE SYNDICAL, APRES AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la démarche de marché public sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire pour la réalisation de prestations topographiques et bathymétriques,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers, Agence de l'Eau RMC, Région Auvergne Rhône Alpes, Etat, en vue de l'attribution de subventions,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à mettre en œuvre, à engager et signer tous les documents relatifs à ces opérations, notamment l'accord-cadre relatif à cette démarche,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du SyGR.

Résultat du vote (Bloc 1 + Bloc 2) :

Pour : 23 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

11. Point sur les décisions de la Présidente prises en vertu de sa délégation de pouvoir

Mme Claudie MURIGNEUX indique que Mme la Présidente a reçu délégation de signature par la délibération n°2020-21 du 14 septembre 2020. Les décisions prises depuis le dernier comité syndical du 22 septembre 2021 jusqu'à ce jour sont les suivantes :

Date engagement	Prestataire	Objet	N° engagement	Montant en € TTC engagé
07/10/2021	BUREAU VALLEE	COMMANDE FOURNITURES ADMINISTRATIVES	SI210043	126,18 €
26/10/2021	LDLC	MATERIELS INFORMATIQUES DIVERS ET ECRAN	SI210044	367,52 €
10/11/2021	CULTURA	FOURNITURES BUREAU	SI210045	40 €
				533,70 €

12. Points divers et questions.

- Comités Gestion eau :

Mme Murielle PAPIRNYK apporte des informations sur les prochains comités départementaux de gestion de l'eau organisés par la DDT69. Ces réunions sont à destination des élus et des techniciens et sont très intéressantes au sujet de la thématique ressource en eau. Le SyGR est invité en tant que structure gestionnaire de cours d'eau, ainsi, il est proposé aux délégués du SyGR d'y participer afin de représenter le SyGR. Les délégués intéressés doivent contacter Murielle PAPIRNYK ou Rémi PONCELET afin que ces agents puissent leur transmettre les informations nécessaires (lien visio ou lieux).

- Le prochain comité départemental de gestion de l'eau sera consacré à la thématique agriculture. Il aura lieu le **8 décembre 2021** à 9h00 en visioconférence.
- Un autre comité de gestion de l'eau aura lieu le **mardi 11 janvier 2022** à 14h30 en visioconférence sur la thématique : nouvelle organisation de la gestion de la sécheresse dans le département (nouvelle répartition territoriale des zones de gestion et nouvelles mesures de restriction).
- Ensuite, un autre comité départemental de gestion de l'eau aura lieu le **8 février 2022** à 14h dans les grands salons de la préfecture (pour le moment) et sera consacré aux démarches de PGRE/PTGE sur le département.

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h20

Fait à Givors, le 10 décembre 2021,

La Présidente,
Mme Virginie OSTOJIC



Syndicat mixte du Gier Rhodanien (SyGR)
Mairie de Givors
Place Camille Vallin
69700 GIVORS
Tél. 04 72 49 18 18